



Systèmes de protection sociale durables : défis existants et nouveaux défis

Février 2023



A powerful
and balanced
voice for business

Table des matières

Introduction	4
1. Socles de protection sociale	6
2. État actuel de la protection sociale dans le monde	7
3. Promouvoir la durabilité et l'inclusion	11
4. Défis structurels : les pensions	13
5. Défis modernes : la numérisation et l'économie des plateformes	14
6. Expériences innovantes	16
Belgique	16
Costa Rica	17
Indonesie	19
Kirghizistan	20
Afrique du Sud	21
Conclusions	23
Références	26

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Introduction

Les systèmes de protection sociale durables sont au cœur du débat mondial. Si cela est vrai depuis des décennies, leur pertinence s'est accrue en raison de l'évolution démographique, du changement climatique, des chocs économiques mondiaux, de la récente pandémie de Covid-19 et de l'émergence de nouvelles technologies et formes de travail. L'Organisation internationale des Employeurs (OIE) participe activement aux débats mondiaux et a contribué à la conception d'objectifs et de stratégies pour l'amélioration des systèmes de protection sociale. Le présent document vise à alimenter ce débat et à y contribuer par des exemples et des bonnes pratiques.

L'extension de la couverture et l'amélioration des systèmes de protection sociale peuvent favoriser l'inclusion, la productivité et le développement économique. Mais pour cela, l'élargissement de la protection sociale ne peut se faire que progressivement afin de garantir la durabilité. Les réalités économiques et sociales varient considérablement d'un pays à l'autre et, par conséquent, il n'existe pas de solution unique. Lors de la conception d'une réforme, il est essentiel de tenir compte de la situation macroéconomique, de la force du marché du travail et de l'espace budgétaire du gouvernement. S'ils ne tiennent pas compte des limites et des opportunités, les pays risquent d'avoir une incidence négative sur les marchés du travail, l'emploi, la formalisation et le développement économique. La protection sociale fait partie intégrante de l'économie et du marché du travail. À ce titre, les gouvernements doivent évaluer l'efficacité du système de recettes et des mécanismes de dépenses pour promouvoir l'inclusion et la croissance.

La protection sociale est essentielle à la transformation productive de l'économie, en particulier aux modifications structurelles vers des activités à plus forte productivité. Elle contribue à l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, les migrants, les personnes handicapées, les jeunes et les personnes âgées. L'amélioration de l'offre de travail, le renforcement et la stabilisation de la demande globale et l'amélioration de la répartition du travail dépendent également d'un système de protection sociale solide. En concevant ce soutien politique, les pays doivent éviter les pièges de la pauvreté et les politiques qui encouragent l'informalité. L'absence d'enregistrement constitue un obstacle à l'extension de la protection sociale car il rétrécit l'assiette fiscale, affecte les recettes et réduit l'espace budgétaire. La transition de l'informalité vers l'économie formelle est l'un des moyens les plus souhaitables d'accroître l'espace budgétaire et de permettre de nouvelles avancées vers une couverture universelle.

Ce document est destiné aux membres de l'OIE, afin de résumer l'état global de la protection sociale et de présenter les défis et opportunités futurs du point de vue des employeurs. La première partie décrit les socles de protection sociale (SPS), qui font partie du travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur la promotion de la protection sociale dans le monde. Elle est suivie d'une description de l'état des prestations et des dépenses de protection sociale dans le monde, mettant en évidence l'impact de la pandémie de Covid-19 et les écarts qui subsistent en matière de couverture. La troisième partie examine les possibilités et les limites en matière d'augmentation des investissements dans la protection sociale et met l'accent sur le

problème de l'économie informelle. La quatrième partie se concentre sur les pensions, qui représentent un défi structurel pour des SPS durables. La cinquième partie se penche sur les nouveaux défis que la numérisation et l'économie à la tâche posent aux systèmes actuels et explore les débats actuels sur la manière d'aborder cette question. Et finalement, la sixième partie passe en revue les expériences innovantes dans le monde qui peuvent servir de modèles à d'autres pays.

L'OIE remercie ses fédérations membres et la Fédération internationale des administrateurs de fonds de pension (FIAP) qui ont contribué à la préparation de ce document.

1. Socles de protection sociale

Les socles de protection sociale sont des garanties de sécurité sociale de base qui visent à assurer un accès minimal aux soins de santé essentiels, à la sécurité des revenus et aux biens et services tout au long du cycle de vie d'une personne. L'objectif ultime de ces socles est de réduire la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale. Les SPS comprennent quatre garanties de sécurité sociale : l'accès aux soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité ; la sécurité du revenu de base pour les enfants ; la sécurité du revenu de base pour les personnes en âge actif qui ne sont pas en mesure de gagner un revenu suffisant, notamment en cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité ; et la sécurité du revenu de base ou les pensions pour les personnes âgées.

La position de l'OIE est que les SPS sont plus importants que jamais, et que le développement de systèmes de protection sociale complets nécessite des stratégies et des politiques qui mettent la durabilité au premier plan. Un système de protection sociale doit permettre et promouvoir une économie en croissance et la création d'emplois décents, car il s'agit d'une condition sous-jacente à la durabilité. Si la plupart des pays partagent l'objectif d'une protection sociale universelle, le chemin et la vitesse nécessaires pour atteindre cet objectif seront différents dans chaque cas. Partant de ce principe, la réalisation d'une couverture adéquate doit refléter les caractéristiques sociales et les conjonctures économiques de chaque pays.

Deux accords internationaux illustrent l'importance des SPS. Tout d'abord, la recommandation (n° 202) de l'OIT sur les socles de protection sociale invite les États membres à formuler des stratégies définies au niveau national par le biais d'un dialogue social inclusif et d'une large consultation. Ce mécanisme favorise la conception de politiques

visant à combler les écarts en matière de couverture et d'adéquation et à rendre le système cohérent et coordonné. Il fournit une vision politique sur la manière d'accéder à des socles universels grâce à un système de sécurité sociale complet et d'atteindre progressivement des niveaux de protection plus élevésⁱ. Deuxièmement, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, adoptés en 2015, encouragent les pays à mettre en œuvre des systèmes de protection sociale universelle pour réduire et prévenir la pauvretéⁱⁱ. Les ODD encouragent des politiques intégrées et transformatrices pour relever les défis du développement, parmi lesquels l'ODD 1.3 favorise la mise en œuvre de systèmes de protection sociale appropriés au niveau national.ⁱⁱⁱ



La position de l'OIE est que les SPS sont plus importants que jamais, et que le développement de systèmes de protection sociale complets nécessite des stratégies et des politiques qui mettent la durabilité au premier plan. Un système de protection sociale doit permettre et promouvoir une économie en croissance et la création d'emplois décents, car il s'agit d'une condition sous-jacente à la durabilité.

Les SPS constituent un investissement important qui peut favoriser la croissance s'il est réalisé de manière responsable et durable. Le renforcement des filets de sécurité sociale pour réduire les inégalités de revenus par le biais de dépenses d'aide sociale et de politiques actives du marché du travail a montré avoir un impact positif sur la croissance et la répartition des revenus.^{iv} Investir dans les personnes est un investissement dans la productivité, et donc une voie de développement. Les pays développés à forte productivité ont investi dès les premières phases de leur développement, et les pays de l'OCDE à forte productivité sont ceux qui ont les dépenses sociales les plus élevées par habitant. Dans les pays en développement, l'espace budgétaire est une limite à l'extension du SPS. Les investissements sociaux ne doivent pas nécessairement déplacer d'autres investissements productifs, mais doivent produire une dynamique de renforcement positive. Les déficits budgétaires peuvent entraver la croissance, raison pour laquelle les socles de protection sociale doivent être développés progressivement au fur et à mesure que l'espace budgétaire est disponible.^v

Des systèmes de protection sociale adéquats et durables nécessitent une coordination avec les politiques de l'emploi. D'une part, l'informalité est le principal obstacle à la réduction de l'écart de couverture. L'économie formelle est la principale source de financement de la protection sociale, il est donc nécessaire d'accroître l'espace fiscal qui permettra de franchir de nouvelles étapes vers une couverture universelle. D'autre part, il est nécessaire de tenir compte des éléments traditionnels du marché du travail qui exercent une pression sur les systèmes de sécurité sociale (par exemple, le vieillissement de la population, le chômage des jeunes, l'informalité, etc.) ainsi que de la transformation à laquelle le monde du travail se trouve confronté. Les formes nouvelles et diverses de travail, la numérisation et les nouveaux modèles d'entreprise devraient être abordés non seulement comme des défis mais aussi comme des opportunités pour stimuler l'entrepreneuriat, faciliter les transitions professionnelles, favoriser la croissance économique et étendre la protection sociale.

2. État actuel de la protection sociale dans le monde



Avant la pandémie de Covid-19, les dépenses de protection sociale représentaient en moyenne 12,9 % du PIB mondial. Les moyennes masquent toutefois les importantes hétérogénéités du système.

Il reste encore un long chemin à parcourir si les pays veulent atteindre l'objectif d'une couverture universelle. Tout d'abord, les dépenses actuelles sont insuffisantes pour garantir un SPS national. En particulier dans les pays à faible revenu, le déficit de financement constitue le principal défi. Pour le combler, il faut augmenter l'espace fiscal national, ce qui, si ce n'est pas fait de manière progressive et durable, pourrait faire stagner la croissance et

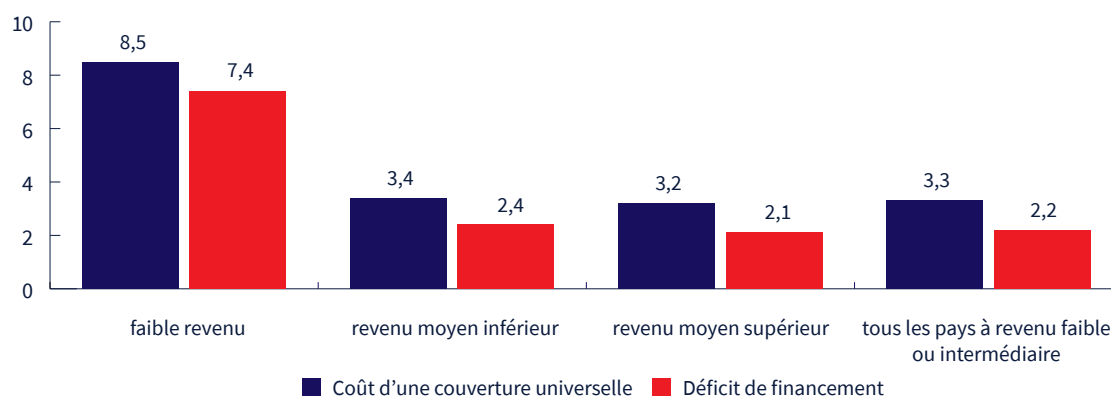
l'inclusion. Deuxièmement, les défis anciens et émergents tels que la transformation démographique, l'informalité, la migration et les nouvelles réalités de l'emploi (c'est-à-dire la numérisation et les nouvelles formes de travail) nécessitent l'adaptabilité des politiques de protection sociale afin de fournir des protections adaptées aux besoins actuels.

Avant la pandémie de Covid-19, les dépenses de protection sociale représentaient en moyenne 12,9 % du PIB mondial. Les moyennes masquent toutefois les importantes hétérogénéités du système : les pays à revenu élevé dépensent en moyenne 16,4 % du PIB, soit deux fois plus que les pays à revenu moyen supérieur, six fois plus que les pays à revenu moyen inférieur et 15 fois plus que les pays à faible revenu.^{vi} On retrouve également cette hétérogénéité entre les prestations. Selon la base de données de l'OIT, près de 55 % des dépenses mondiales sont consacrées aux prestations de vieillesse, tandis que les dépenses pour la famille et les enfants représentent 9 %, la maladie et l'invalidité 4,6 %, et l'exclusion sociale 3,2 %. Le reste des dépenses est consacré aux prestations de survivants (pensions de réversion) (3,2 %), au logement (2,7 %), aux allocations de chômage (1,5 %) et aux programmes non classifiés (20 %).^{vii}

Avec ce niveau de dépenses, le coût de la fourniture d'une protection sociale universelle dans les pays à revenu faible et intermédiaire pour les quatre domaines de protection sociale (enfants, maternité, invalidité et vieillesse) a été estimé à 1 040,8 milliards de dollars. Sur ce total, 72,8 % concernent les pays à revenu moyen supérieur, les pays à revenu moyen inférieur et à faible revenu représentant respectivement 23,2 % et 4 %. Analysées par type de prestations, les prestations de vieillesse absorberaient 55,2 % des dépenses, tandis que le reste du coût serait réparti entre l'invalidité (18,9 %), les enfants (17 %) et la maternité (4,1 %).^{viii}

La **figure 1** montre le coût estimé d'une couverture sociale universelle couvrant quatre domaines et le déficit de financement estimé pour 2020 (avant la pandémie). Le coût total de la fourniture de prestations de protection sociale couvrant les quatre domaines pour tous les bénéficiaires potentiels dans les pays à revenu faible et intermédiaire est de 3,3 % du PIB, et le déficit de financement est estimé à 2,2 %. Ce chiffre global varie fortement en fonction des différentes réalités de revenu. Le coût des prestations de protection sociale est de 8,5 % du PIB pour les pays à faible revenu, de 3,4 % pour les pays à revenu moyen inférieur et de 3,2 % pour les pays à revenu moyen supérieur. L'écart, quant à lui, est de 7,4 % du PIB pour les pays à faible revenu, de 2,4 % pour les pays à revenu moyen inférieur et de 2,1 % pour les pays à revenu moyen supérieur. Si la couverture santé est prise en compte dans l'analyse, le déficit de financement devient nettement supérieur. Il passe à 15,9 % du PIB pour les pays à faible revenu, à 5,1 % pour les pays à revenu moyen inférieur et à 3,1 % pour les pays à revenu moyen supérieur.^{ix}

Figure 1 : Coût d'un ensemble universel de quatre prestations de protection sociale et déficit de financement en 2020, en pourcentage du PIB.



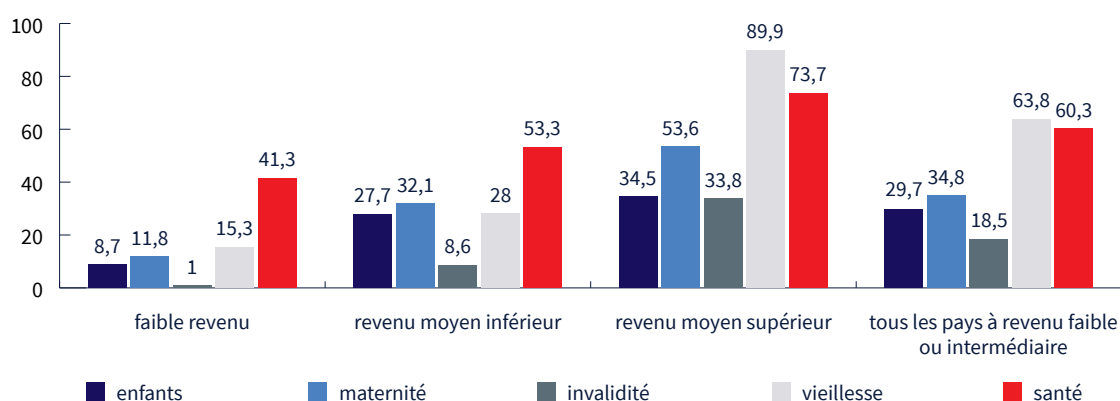
Source : Durán-Valverde et.al. (2020) Op. Cit. fondé sur la base de données mondiale sur la protection sociale 2020 et Stenberg et al. (2017) utilisant les méthodologies et bases de données de l'OMS (2017).

La protection sociale a fait face à une conjoncture critique en 2020 avec l'émergence de la pandémie mondiale de Covid-19. Cette conjoncture sans précédent a marqué un tournant pour les SPS, car elle a mis en évidence l'importance d'une protection adéquate et le rôle qu'elle joue dans la reprise économique. Les pays du monde entier ont répondu à la crise par des politiques visant à assurer l'accès aux soins de santé, à protéger les emplois et à garantir un revenu minimum. Pour ce faire, ils ont dû, soit étendre la couverture des programmes existants, soit en introduire de nouveaux pour combler les lacunes. La pandémie a montré que la protection sociale varie d'un pays à l'autre et que la couverture et les prestations sont diverses.

Les dernières recherches indiquent que les politiques de protection sociale couvrent environ 1,55 milliard de personnes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Ces politiques comprennent des prestations pour la vieillesse, la maternité, les enfants et l'invalidité, ainsi que la prestation de sécurité du revenu de base qui couvre le cycle de vie d'une personne. Cependant, il existe d'importantes différences de couverture entre les prestations. Le taux de couverture le plus élevé se trouve dans les prestations de vieillesse, qui touchent 63,8 % de la population potentielle de ces pays. En revanche, les prestations de maternité, d'invalidité et pour enfants couvrent respectivement 34,8 %, 18,5 % et 29,7 % des bénéficiaires potentiels. Lorsque les soins de santé sont pris en considération, la couverture totale augmente de près de 6,6 milliards de personnes, atteignant 58 % de la population des pays à revenu faible ou intermédiaire.^x

La couverture est hétérogène selon les types de prestations, mais varie aussi fortement d'un pays à l'autre (**figure 2**). La couverture des prestations de vieillesse est presque six fois plus élevée dans les pays à revenu moyen supérieur que dans les pays à faible revenu. La couverture des prestations de maternité est 4,5 fois plus élevée dans les pays à revenu moyen supérieur, tandis que la couverture des prestations pour enfants est quatre fois plus élevée. Dans le cas de l'invalidité, la différence est impressionnante, puisque les pays à faible revenu n'ont pratiquement aucune couverture. Enfin, la couverture des prestations de santé est plus proche de celle des autres prestations, mais elle est encore presque deux fois plus élevée dans les pays à revenu moyen supérieur que dans les pays à faible revenu.^{xi}

Figure 2 - Taux de couverture par domaine de prestations de protection sociale et par groupe de pays en fonction des revenus (pays à revenus faible et intermédiaire), 2020



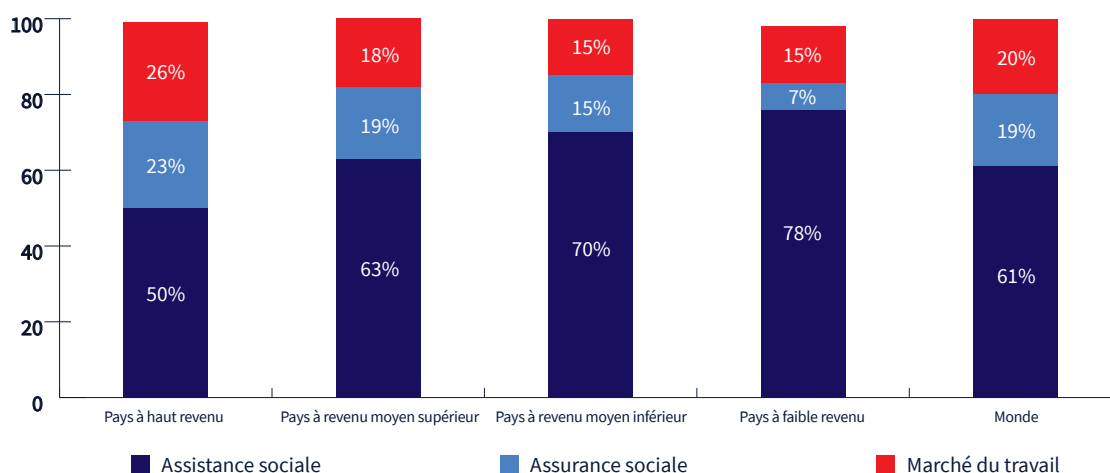
Source : Durán-Valverde et.al. (2020) d'après la base de données mondiale sur la protection sociale 2019 et l'OMS 2017.

Dans ce contexte hétérogène, la pandémie de Covid-19 a forcé l'adaptation rapide des pays à la nouvelle réalité. En moyenne, les gouvernements ont consacré 2 % du PIB à la protection sociale pendant la pandémie. Mais à l'intérieur de cette moyenne, les différences sont criantes. Les pays à haut revenu ont dépensé 90 fois plus que les pays à faible revenu.^{xii} Les plans budgétaires des économies avancées ont coûté en moyenne 27,8 % du PIB, tandis que les économies émergentes ont dépensé 6,7 % du PIB et les économies à faible revenu 1,8 % du PIB en moyenne.^{xiii}

Alors que les pays dotés de systèmes de protection sociale élargis ont augmenté le financement des régimes légaux, ceux dont les systèmes de protection sociale sont plus faibles ont dû combler les lacunes en introduisant de nouveaux programmes, en étendant et en ajustant les prestations, et en adaptant les mécanismes de prestation.^{xiv} La plupart des mesures adoptées ont pris la forme de politiques d'assistance sociale (61 %), suivies par les programmes du marché du travail axés sur l'offre (20 %) et l'assurance sociale (19 %). Les mesures d'assistance sociale étaient principalement des programmes de transferts en espèces et, dans une moindre mesure, des transferts en nature tels que l'aide alimentaire et l'alimentation scolaire. Les programmes de travail ont pris la forme de subventions salariales, de modifications de la réglementation du marché du travail, d'aménagements du temps de travail plus courts et de politiques d'activation - formation et aide au placement - visant à apporter de la flexibilité et à maintenir le revenu. Enfin, les réponses en matière d'assurance sociale étaient liées aux régimes de retraite, telles que les exonérations de cotisations, les retraits anticipés de l'épargne, les subventions et les prestations supplémentaires.^{xv}

La **figure 3** montre les mesures de protection sociale face à la pandémie de Covid-19 par composante dans les différents groupes de pays en fonction de leur revenu. Les pays à hauts revenus ont mis en œuvre un nombre plus faible de mesures d'aide sociale que les autres (50 %) et ont mis davantage l'accent sur l'assurance sociale (23 %) et les actions sur le marché du travail (26 %). Cela reflète le niveau élevé de formalité et, par conséquent, la couverture plus large en matière de politiques d'assurance sociale. Dans les pays à faible revenu, le nombre d'actions d'assistance sociale a augmenté, et le nombre d'actions d'assurance sociale a diminué. Cela s'explique par l'importance de l'économie informelle dans ces pays.

Figure 3 : Mesures de protection sociale par composante et par revenu du pays face à la pandémie de Covid-19



Source : Banque mondiale.

3. Promouvoir la durabilité et l'inclusion

Pour renforcer les systèmes de protection sociale, il faut garantir la qualité des prestations et des services ainsi que des structures de financement durables et équitables. Les pays doivent élaborer des politiques de protection sociale qui tiennent compte des capacités techniques et financières dont ils disposent pour les mettre en œuvre. **Ils doivent explorer diverses options de financement, contributives et non contributives, obligatoires et volontaires, en tant que combinaison appropriée de politiques susceptibles de favoriser la durabilité.** Dans ce processus, la coordination entre employeurs et travailleurs est essentielle pour parvenir à une plus grande cohérence des politiques, créer des synergies et exercer un impact maximal. Le dialogue doit être institutionnalisé et s'articuler autour de la transparence et de la responsabilité pour générer des résultats positifs. Ce n'est que lorsque les priorités et les objectifs sont coordonnés que les pays peuvent définir des plans pour obtenir des améliorations sociales.

La diversité de la capacité à développer des systèmes de protection sociale solides repose sur la situation macroéconomique du pays et la force du marché du travail. **Mais le niveau d'espace fiscal constitue le principal obstacle à l'extension du socle de protection sociale. Il représente les ressources disponibles en tant que résultat global de toutes les sources de revenus du gouvernement.** L'extension de l'espace budgétaire peut être décomposée en huit options de financement : (i) étendre la couverture de sécurité sociale et les recettes contributives, (ii) augmenter les recettes fiscales, (iii) éliminer les flux financiers illicites, (iv) améliorer l'efficacité et réaffecter les dépenses publiques des domaines socialement moins souhaitables, (v) puiser dans les réserves budgétaires et de change, (vi) emprunter ou restructurer la dette, (vii) adopter un cadre macroéconomique plus accommodant, et (viii) augmenter l'aide et les transferts.^{xvii}

En dissociant la protection sociale des contrats de travail ou en complétant les régimes contributifs par des régimes financés par l'impôt, on peut faciliter la flexibilité et la mobilité de la main-d'œuvre sans réduire la protection, car cela permet la portabilité, un large partage des risques et un financement durable et équitable.^{xviii} Les gouvernements, en consultation avec les employeurs et les travailleurs, doivent discuter de l'équilibre optimal des différentes stratégies de financement. L'importance accordée à l'exploration et à l'utilisation de chaque option de financement reflète la dynamique politique et économique et les décisions politiques de chaque pays. Par exemple, les options (i) ou (ii) visent à augmenter les recettes intérieures en élargissant l'assiette fiscale, tandis que l'option (iv) vise à améliorer l'efficacité de la structure fiscale actuelle.

L'équilibre entre équité et viabilité financière exige une approche systémique de la sécurité sociale. Chaque source de revenus a un effet interactif ; il est donc important de prendre en compte les effets comportementaux secondaires. L'impact dynamique des taxes peut modifier la composition des revenus entre consommation et épargne, les schémas de dépenses en raison des changements de prix relatifs, ou les incitations à l'informalité et à l'évasion fiscale.^{xix}

Les pays peuvent améliorer non seulement l'efficacité de la fiscalité mais aussi celle des dépenses. L'amélioration des mécanismes de ciblage et de transfert peut produire de meilleurs résultats. Par exemple, passer des subventions alimentaires et/ou énergétiques aux filets de protection sociale. Cibler la pauvreté est un défi à l'universalité et peut exclure des populations qui ont besoin d'un filet de sécurité pour progresser économiquement. Les régimes soumis à des conditions de ressources ne sont pas toujours adaptés pour combler le déficit de protection sociale et promouvoir la réduction de la pauvreté et l'équité. Les femmes, les jeunes ou les travailleurs peu qualifiés, entre autres, ont besoin de ressources telles que des politiques de garde d'enfants de qualité, la promotion de l'égalité des genres, des politiques favorisant des opportunités de premier emploi, des programmes de développement des compétences, etc.

L'informalité et l'exclusion du marché du travail constituent des défis évidents pour des régimes durables, car elles réduisent les revenus et la couverture. Elles ont également des effets négatifs à long terme sur le capital humain et le développement économique. L'informalité représente entre 25 et 40 % du PIB pour les pays émergents et en développement et plus de 60 % de la population active.^{xxii} Ce phénomène s'explique par de multiples raisons et nécessite un ensemble d'actions. La formalité des travailleurs dépend avant tout de l'unité économique. Plus de 80 % des unités économiques mondiales sont informelles et les petites et micro-entreprises sont les plus grands employeurs de travailleurs informels.^{xxiii}



Favoriser la transition vers la formalité est essentiel pour promouvoir la couverture et le financement et pour arriver à un système de protection sociale intégré et plus inclusif.

Les coûts liés à la fiscalité, aux licences, aux assurances, aux droits fonciers, aux charges sociales, etc. peuvent l'emporter sur les risques juridiques de l'informalité. Des réglementations du travail coûteuses et compliquées constituent un deuxième obstacle. Des taxes inefficaces et des réglementations du travail disproportionnées peuvent lier la protection à une minorité de travailleurs, générant inefficacité, inégalité et, plus important encore, entravant la formalité parmi les travailleurs non enregistrés.

Favoriser la transition vers la formalité est essentiel pour promouvoir la couverture et le financement et pour arriver à un système de protection sociale intégré et plus inclusif. Le mécanisme de renforcement entre formalité et croissance a un impact direct sur les systèmes de protection sociale. Dans les économies en développement où l'informalité est supérieure à la moyenne, les recettes publiques sont inférieures de 5 à 12 points de pourcentage du PIB à celles des autres pays en développement, tout comme leurs dépenses. Cela limite les actions des gouvernements, comme on l'a vu pendant la pandémie, dans les pays à forte informalité qui ont mis en œuvre des mesures de soutien fiscal discrétionnaires qui ne représentaient que les trois quarts de ce qui avait été mis en place dans les pays à informalité inférieure à la moyenne.^{xxiv}

Un système de protection sociale doit être durable, ce qui signifie que les cotisations et les impôts doivent être alignés sur la capacité contributive des entreprises et des travailleurs. Parmi les mesures prises dans le monde pour promouvoir l'enregistrement, on peut citer : la modification de la législation fiscale pour encourager le respect des règles ; des taux d'imposition réduits pour les bas salaires ; des exonérations et des réductions d'impôts dans les secteurs qui reposent sur le

travail non déclaré ; des régimes fiscaux uniques pour les travailleurs indépendants et les micro-entreprises ; des campagnes éducatives ciblées sur des secteurs spécifiques ; des régimes spéciaux pour les activités hautement informelles ; un meilleur accès à l'information ; et des réformes administratives pour améliorer l'application des règles.^{xxv}

4. Défis structurels : les pensions

Les systèmes de retraite par répartition perdent leur viabilité au même rythme que le taux de dépendance se détériore en raison des changements démographiques auxquels le monde fait face.

En Europe, le nombre de personnes âgées de 25 à 64 ans pour chaque personne de 65 ans et plus était de 6,1 en 1950, de 2,9 en 2020 et atteindra 1,7 en 2050.^{xxvi} En d'autres termes, au cours des 30 prochaines années, les pensions devraient baisser de 41 % si c'était la seule variable d'ajustement pour équilibrer le système des pensions. Si le vieillissement de la population se produit partout dans le monde, il est encore plus accéléré en Amérique latine et en Asie. En Amérique latine, les changements démographiques équivaldront à une baisse de 52 % de la valeur des pensions au cours des 30 prochaines années. Dans tous les cas, l'impact démographique est nettement plus faible dans les systèmes à financement individuel, car ils ne dépendent pas du taux de fécondité (nombre de naissances par femme en âge de procréer).

Pour atténuer cet effet, depuis plusieurs décennies, les pays dotés d'un système par répartition ont introduit des changements de paramètres, tels que l'augmentation de l'âge de la retraite (64 pays), la diminution de la valeur des prestations (67 pays) ou l'augmentation du taux de cotisation (82 pays), tout cela s'est avéré insuffisant compte tenu des niveaux de la dette publique qui a été contractée pour financer les retraites (la dette implicite^{xxvii} représente 2,5 fois le PIB de l'Espagne, près de quatre fois le PIB de l'Italie et près de 9 fois le PIB de la Grèce).

Ainsi, la meilleure façon de faire face à la non-viabilité des systèmes de retraite est de baser une partie de leur financement sur la capitalisation individuelle qui présente l'avantage dans ces systèmes par capitalisation que les ressources proviennent majoritairement du rendement des investissements, alors que les systèmes par répartition sont financés uniquement par les cotisations. Au Chili, au Mexique et au Pérou, plus de deux tiers de l'épargne retraite correspond à la rentabilité, tandis qu'un tiers seulement correspond aux cotisations des travailleurs.

Étant donné que les systèmes de financement individuel augmentent les niveaux d'épargne, ils ont eu des effets macroéconomiques positifs, entraînant une hausse du PIB, de l'emploi et des salaires, augmentant ainsi les ressources disponibles pour financer les retraites. En d'autres termes, le système de financement individuel a généré un cercle vertueux. Selon diverses études¹, le système de capitalisation individuelle a contribué à 12,9 % de la croissance annuelle du Mexique, 12,8 % de celle de la Colombie et 8,1 % de celle du Chili.^{xxviii}

¹ Étude SURA " La contribution du système de retraite privé au développement économique latino-américain " (2013) (en anglais)

Cela a également impliqué une amélioration substantielle de la transparence de la gestion. L'OCDE a conclu que² les systèmes de capitalisation individuelle disposent de lois sur la gouvernance d'entreprise qui contribuent à promouvoir la transparence, l'indépendance et la concurrence, car elles fixent les exigences et les responsabilités à la fois des directeurs et des gestionnaires des administrateurs, le respect de règles visant à contrôler d'éventuels conflits d'intérêts et exigent des administrateurs qu'ils agissent dans le meilleur intérêt des membres du système.^{xxix}

Pendant la période où ils ont fonctionné en remplacement des systèmes par répartition, comme c'est le cas dans les pays d'Amérique latine, ils ont eu un impact très positif sur le financement des retraites puisque le retour sur investissement a atteint en moyenne 7,04 % par an en termes réels (en décembre 2021).

En résolvant la situation des travailleurs qui cotisent régulièrement et peuvent financer leurs pensions, la situation s'est quelque peu détendue, permettant ainsi d'aider les secteurs qui en ont le plus besoin.

Pour faire face au défi démographique et rendre les systèmes de retraite viables, certains pays, dont la plupart des pays d'Amérique latine, ont remplacé tout ou partie de leurs systèmes par répartition par des systèmes par capitalisation. En revanche, d'autres ont progressivement incorporé des mécanismes de capitalisation qui contribuent à financer une partie importante des pensions.

En 1999, 17 pays intégraient l'épargne individuelle ; en 2009, ils étaient 39 et en 2022, ils seront 46, soit en tant que système unique, soit en concurrence avec le système par répartition, soit en complément de celui-ci.^{xxx} Cela démontre une tendance mondiale à la capitalisation.

5. Défis modernes : la numérisation et l'économie des plateformes

Les pays sont confrontés au défi d'adapter leur système de protection sociale aux nouvelles formes d'emploi. La numérisation et l'économie à la tâche suscitent des débats autour des formes d'emploi, de l'informalité et des exigences en matière de travail décent. Contrairement aux révolutions technologiques passées, le monde est aujourd'hui confronté au rôle de la technologie comme nouveau mode d'organisation du travail. Ainsi, plusieurs aspects de la réglementation actuelle du travail sont affectés, depuis la relation d'emploi, les heures de travail, les salaires, l'autonomie, le contrôle et l'accès à la sécurité sociale, entre autres.^{xxxi}

La numérisation engendre de nouveaux défis pour le marché du travail, exigeant de nouvelles réponses de la part des régimes de sécurité sociale. La question qui a un impact direct sur les politiques de protection sociale est de savoir si les travailleurs à la tâche et ceux des plateformes sont dépendants des entreprises, compte tenu du contrôle et de l'orientation qu'elles exercent, ou s'ils sont autonomes en raison de la liberté et de l'autonomie dont jouissent les travailleurs. Il semble difficile de définir une relation d'emploi de dépendance quand elle peut être activée et désactivée au

² Organisation de coopération et de développement économiques - OCDE (2019). "Examens des systèmes de retraite par l'OCDE : le Pérou" (en anglais)

gré du travailleur. Actuellement, dans de nombreux pays, les protections sont liées à l'employeur d'un individu plutôt qu'à l'individu lui-même. Aujourd'hui, les gens s'engagent plus souvent dans le travail par le biais de divers modes et contrats tout au long de leur vie professionnelle. **Les filets de sécurité existants doivent être alignés pour éviter le choix brutal entre flexibilité et sécurité.** Dans ce contexte, il sera important de réfléchir à la manière dont les protections sociales peuvent être conçues pour être plus fluides et plus souples et pour englober et tenir compte des nouveaux modes d'organisation du travail et des besoins des travailleurs qui en découlent, plutôt que de revenir aux différenciations et aux classifications sur lesquelles on s'appuyait auparavant.

Le statut de ces travailleurs a un impact sur la fourniture des garanties de protection sociale. Toutefois, la nature flexible de leur régime de travail ouvre la voie à des régimes de protection sociale fondés sur des programmes contributifs et non contributifs. Si l'accent est mis sur les protections et non sur les sources de revenus, il est possible de financer des filets de sécurité à partir de diverses sources offrant une couverture universelle qui inclut les nouvelles formes d'emploi. Une telle approche systémique de la protection sociale permet la croissance et le développement de nouvelles relations de travail sans sacrifier les protections sociales. ^{xxxiii}

Les innovations sociales et politiques comprennent l'adaptation des protections sociales pour offrir une couverture à l'ensemble de la main-d'œuvre et l'intégration de nouveaux représentants du marché du travail. Les principaux facteurs de succès de ces innovations sociales sont l'implication des travailleurs des plateformes et des plateformes elles-mêmes et la reconnaissance du fait que les réglementations doivent tenir compte de la diversité du marché du travail d'aujourd'hui, en mettant l'accent sur des approches plus proportionnelles de la répartition des risques et d'autres approches des droits accumulés.

Actuellement, le monde débat de réponses intermédiaires au problème de la dépendance et du travail décent dans l'économie des plateformes. Les avantages et les inconvénients d'une combinaison entre dépendance et indépendance sont en cours d'évaluation. Une telle option varie d'un pays à l'autre et prend le nom de "travail indépendant dépendant", "entrepreneur dépendant" ou "para-subordonné". Ce type d'arrangement existe dans plusieurs pays et s'applique à tous les travailleurs indépendants, quelle que soit leur activité. Dans cette logique, le travailleur est enregistré comme indépendant. Néanmoins, lorsqu'il dépasse un niveau de dépendance fixé (heures, salaire, etc.), il commence à percevoir des prestations de sécurité sociale. Cela permet d'intégrer le dynamisme dans la relation de travail et de rompre la dichotomie entre autonomie et dépendance.

Des mécanismes adaptés sont nécessaires pour préserver les aspects positifs de ces nouveaux emplois tout en assurant une réglementation et une protection appropriées des travailleurs. La voie à suivre pour parvenir à un tel équilibre est de construire une protection de l'emploi fondée sur la transparence, l'utilisation intelligente des données et l'accord entre les travailleurs et les entreprises, plutôt que de s'appuyer exclusivement sur le type de relation de travail. La numérisation et l'économie des plateformes offrent de grandes opportunités de dialogue et de nouvelles réflexions. Il est nécessaire de tirer parti des avantages de la révolution technologique que nous vivons sans perdre de vue ses implications pour la protection sociale. ^{xxxiv}

6. Expériences innovantes

Cette section met en lumière les efforts d'extension de la protection sociale dans le monde. Cinq pays ont été sélectionnés comme exemples : la Belgique, le Costa Rica, l'Indonésie, le Kirghizistan et l'Afrique du Sud. Ils représentent différentes régions du monde, séparées par la distance et la culture, mais réunies par leurs efforts pour étendre la protection sociale. Ces cas montrent les efforts déployés pour combler les lacunes en matière de couverture et d'adéquation et pour rendre le système plus cohérent et mieux coordonné. **Le but est atteint en plaçant l'emploi et la croissance économique durable au premier plan.** Plus important encore, ces cas illustrent des processus de dialogue et de consensus entre le gouvernement, les représentants des entreprises, les syndicats de travailleurs, les organisations internationales et les spécialistes. Avec la recommandation (n° 202) de l'OIT comme feuille de route, le Costa Rica, l'Indonésie, le Kirghizistan et l'Afrique du Sud ont procédé à des transformations importantes de leur système de protection sociale. Bien que ces transformations ne soient pas terminées et qu'elles nécessitent des efforts supplémentaires, ces pays peuvent servir d'exemples à ceux qui sont en train de réformer leur système de sécurité sociale. La Belgique, en revanche, possède un système de protection sociale bien développé, fondé sur le dialogue et les accords, qui montre l'importance de s'adapter aux réalités changeantes au fil du temps. Les régimes de protection sociale doivent être construits sur la base des enseignements tirés des pays qui ont déjà réussi à développer des systèmes de sécurité sociale ou de ceux qui sont confrontés à des défis et ont appris de leurs erreurs.

Belgique

En Belgique le système de sécurité sociale a été institué en 1944. Il est né du dialogue et a conservé cet esprit depuis lors. Les dirigeants des organisations syndicales et patronales ont voulu conclure un pacte sur le maintien du pouvoir d'achat, l'avenir des relations de travail et la nécessité d'un système de sécurité sociale. Bien que non officiel, le pacte social a été la pierre angulaire du système de protection sociale belge.^{xxxv} Son modèle initial était bismarckien, construit sur le principe de l'assurance sociale, c'est-à-dire un système contributif d'assurance sociale basé sur le travail. Mais au fur et à mesure de l'évolution de la société et de la poursuite du dialogue tripartite, le système a été modifié. Au cours des années 60 et 70, la couverture a été étendue en termes de bénéficiaires et de prestations, intégrant un système non contributif d'assistance sociale.^{xxxvi} L'évolution vers un système plus solidaire vise à protéger la population en fonction de ses besoins, et est organisée de manière à activer ceux qui peuvent jouer un rôle sur le marché du travail.^{xxxvii} Le système repose sur la détection des besoins, la couverture des risques et le suivi.^{xxxviii}

Actuellement, le système de protection sociale belge est financé par les cotisations des employeurs et des employés, les subventions de l'État et une partie des recettes fiscales. La sécurité sociale est un système contributif qui offre diverses prestations : allocations en cas de maladie, de chômage, d'incapacité de travail pour cause de maladie ou d'invalidité, d'accident du travail, de maladie professionnelle, d'interruption totale ou partielle de carrière pour des raisons familiales ou de soins, allocations familiales et de pensions. Alors que la

sécurité sociale est subordonnée au paiement de cotisations, l'aide sociale est un système non contributif fondé sur la solidarité et financé par l'impôt général. Contrairement aux prestations de sécurité sociale, l'aide sociale est soumise à des conditions de ressources. Elle comprend le "salaire vital" (une forme de revenu minimum), une garantie de revenu pour les personnes âgées, des allocations familiales garanties, des paiements pour les personnes handicapées et des paiements pour l'aide aux personnes âgées.^{xxxix}

La Belgique est connue pour son système de concertation sociale, qui s'exprime le mieux dans le système des conventions collectives de travail entre les travailleurs et les entreprises au niveau sectoriel. Celles-ci fixent les conditions de travail et les salaires, ce qui se traduit par une meilleure productivité et des relations professionnelles pacifiques. Au niveau national, les politiques de l'emploi sont également basées sur la consultation entre les partenaires sociaux.

La principale institution nationale de concertation en matière de sécurité sociale est l'Office national de sécurité sociale, un établissement public qui perçoit les cotisations et répartit les fonds entre les institutions chargées de l'administration des différentes branches de la sécurité sociale.^{xl} L'institution est gérée par un comité composé d'un nombre égal de représentants des employeurs et des employés. Le comité prend les décisions concernant l'administration et la répartition des fonds. Il agit en tant que consultant lorsque de nouvelles réglementations concernant les activités du fonds sont à l'ordre du jour.^{xli} D'autres instances de dialogue social sont le Conseil national du travail (CNT/NAR), qui traite des questions sociales et du travail, et le Conseil central de l'économie (CCE/CRB), qui traite des politiques économiques.^{xlii}

Bien que le système de sécurité sociale belge repose sur une philosophie profondément ancrée et une longue pratique du dialogue social et sur un système de gouvernance paritaire, on ne peut nier qu'il est devenu de plus en plus difficile pour les partenaires sociaux, et dans leur sillage, pour le gouvernement fédéral, de parvenir à un accord sur les réformes fondamentales du système. Il ne fait aucun doute que cet échec des réformes orientées vers l'avenir constitue une menace pour l'adéquation sociale et la viabilité financière à long terme du système et donc pour la crédibilité de la gouvernance paritaire.

Costa Rica

Le Costa Rica est un bon exemple de l'extension de son système de protection sociale, notamment vers l'économie informelle, puisque 72 % de la population sont des cotisants actifs. Les garanties sociales au Costa Rica ont entamé très tôt un processus d'universalisation et elles sont inscrites dans la réforme constitutionnelle de 1961. C'est l'un des premiers pays à offrir des soins de santé universels, qui couvrent actuellement 94 % de la population^{xliii}. Mais plus récemment, en 2015, le Costa Rica a lancé l'initiative appelée "la stratégie du pont vers le développement" (Estrategia Puente al Desarrollo) qui a rassemblé le groupe non coordonné de politiques existantes.

La première étape de cette nouvelle stratégie visait à améliorer l'impact de l'investissement social, à articuler l'offre de services aux individus et aux ménages vivant dans la pauvreté, à lutter contre les fuites dans les programmes sociaux sélectifs et à développer des pratiques plus inclusives. Avec une augmentation significative de la couverture de protection sociale, le "pont vers le développement" a élaboré une deuxième étape qui comprenait des améliorations dans la couverture de la santé, l'éducation, le développement des compétences et les politiques du travail.^{xliv}

Toutes les assurances sociales sont gérées par la Caisse de sécurité sociale du Costa Rica (CCSS pour son acronyme espagnol). La CCSS est dirigée par un conseil tripartite composé de neuf représentants répartis à parts égales entre le gouvernement, les employeurs représentés par leurs associations patronales et les travailleurs représentés par les syndicats, les coopératives et les associations de solidarité. L'institution fournit une assurance sociale maladie et des services de soins de santé, un système intégré acheteur-fournisseur financé par l'État.^{xlv} La couverture santé est universelle et combine les régimes de sécurité sociale de quatre groupes en un seul fonds national : les travailleurs salariés et leurs familles, les travailleurs indépendants et leurs familles, les retraités et les personnes à charge, et les bénéficiaires entièrement subventionnés. La CCSS fournit également d'autres prestations telles que des prestations de maladie et de maternité, des prestations d'invalidité, de vieillesse et de décès.^{xlvi} Les subventions aux cotisations ont été cruciales pour étendre les pensions et la couverture maladie aux travailleurs indépendants. Outre les catégories contributives, le Costa Rica subventionne partiellement les cotisations des travailleurs indépendants à faible revenu, proportionnellement à leur niveau de revenu.^{xlvii}

Depuis son indépendance, le Costa Rica se caractérise par la construction des fondements de sa société autour du dialogue social. Outre la CCSS, les entités tripartites les plus visibles sont l'Institut de formation professionnelle, le Conseil supérieur du travail, le Conseil de la santé au travail et le Conseil national des salaires. Le Conseil supérieur du travail est un organe permanent qui contribue au développement économique et productif du pays en analysant et en proposant des réformes des systèmes de travail, d'emploi et de protection sociale.^{xlviii} Le Conseil national des salaires est l'organe tripartite le plus ancien du Costa Rica et sa création figure dans la Constitution du pays. Sa compétence exclusive est la fixation des salaires minimums. Enfin, le Conseil de la santé au travail, est un organe technique, qui a été créé en 1982 pour élaborer un plan national de santé au travail à court et à long terme.^{xlix}

Le fonctionnement de ces organes a néanmoins été irrégulier. Cela a généré le besoin de créer d'autres espaces "ad hoc" pour aborder différentes questions sociales et relatives au travail. En 2017, par exemple, la "Table ronde sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle au Costa Rica" a été créée, afin de mettre en œuvre l'accord tripartite fondé sur la recommandation (n° 204) de l'OIT. La même année, la "Table ronde des secteurs sociaux pour la durabilité de l'assurance retraite de la CCS" a été créée, afin d'analyser et de

préparer des propositions pour renforcer le système et garantir ainsi sa durabilité financière. Parmi les mesures recommandées figurait l'augmentation de la couverture sociale dans les secteurs informels, tels que le service domestique et le travail non rémunéré.ⁱ

Indonésie

L'Indonésie a réalisé des améliorations significatives dans l'extension de la protection sociale grâce au dialogue et aux étapes organisées. En 2002, un groupe de travail a été créé pour rédiger la législation relative à l'extension du système national de sécurité sociale. Ce groupe de travail était tripartite et présidé par le ministère de la main-d'œuvre. Il comptait 36 membres, dont des représentants de divers ministères, d'organisations d'employeurs et de syndicats.ⁱⁱ Début 2004, le groupe de travail s'est mis d'accord sur un projet de loi et l'a soumis au Parlement. Plus tard la même année, le projet de loi a été approuvé après quelques ajustements. La loi visait à réaliser la couverture universelle de manière progressive. Dans les notes explicatives de la loi, les législateurs déclarent que "bien que l'adhésion soit obligatoire pour tous les citoyens, sa mise en œuvre se fera en fonction de la capacité économique de la population et du gouvernement ainsi que de la faisabilité du programme. La première étape commencera avec les travailleurs du secteur formel, parallèlement à une adhésion volontaire des travailleurs du secteur informel, y compris les agriculteurs, les pêcheurs et les indépendants".ⁱⁱⁱ

La loi sur la sécurité sociale de 2004, obtenue grâce au dialogue social, est une réussite qui a contribué à l'extension des socles de protection sociale et a été au cœur de son développement économique, politique et social. La loi a établi des régimes non contributifs pour les pauvres, des régimes contributifs pour les indépendants et des régimes légaux de sécurité sociale pour les travailleurs du secteur formel. Depuis 2015, cinq régimes de sécurité sociale sont opérationnels : l'assurance maladie, les accidents du travail, la vieillesse (somme forfaitaire), les pensions et les allocations de décès. Ces régimes ont remplacé les programmes fragmentés existants et fonctionnent comme un système de sécurité sociale à trois piliers :

- L'assistance/service social. Financé par l'État par le biais des impôts, ce service bénéficie aux personnes âgées et aux pauvres, aux écoles et aux subventions des micro-entreprises. Il bénéficie également aux travailleurs informels par le biais de prestations de santé, d'accidents du travail, de décès et de vieillesse.^{liii}
- Épargne obligatoire. Chaque travailleur doit cotiser à un fonds de prévoyance pour bénéficier d'une pension publique.
- L'assurance sociale. Chaque travailleur cotise ou paie une prime, qui est obligatoire. Pour les personnes pauvres, la prime pour les soins de santé est payée par le gouvernement.^{liv}

L'Indonésie présente actuellement des organes de consultation tripartites aux niveaux national, provincial et des districts. Il existe plusieurs organes tripartites nationaux, dont les plus importants sont l'Institution nationale de coopération tripartite, le Conseil national des salaires et le Conseil national de la sécurité et de la santé au travail. Ces organes donnent des conseils sur la mise en œuvre du système national de sécurité sociale, avec un accent particulier sur la santé et le travail^{lv}, les politiques salariales et les salaires minimums régionaux^{lvi}, ainsi que les audits et les campagnes de sécurité^{lvii}. En outre, le dialogue social en Indonésie couvre les relations professionnelles, la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective, la consultation, l'examen des griefs et le règlement des conflits du travail.^{lviii} Parmi les résultats obtenus par le dialogue tripartite en Indonésie, on peut également citer le Pacte pour l'emploi en Indonésie, les programmes par pays de travail décent et les augmentations des salaires minimums.^{lix}

Kirghizistan

Le Kirghizistan est passé à l'économie de marché en 1991, et la protection sociale a joué un rôle clé. Le pays a d'abord maintenu les régimes d'assurance sociale existants et a commencé à introduire de nouvelles politiques d'assistance sociale et de marché du travail.^{lx} En 2014, le Kirghizistan a entamé une révision du système de protection sociale du pays. Le ministère du Travail et du Développement social a lancé un dialogue national fondé sur l'évaluation (ABND) réunissant d'autres ministères, plusieurs homologues des Nations Unies, des représentants d'organisations de travailleurs et d'employeurs et des membres de la société civile. L'objectif était d'identifier les lacunes de la couverture sociale et les principales priorités d'extension. L'exercice a suivi l'approche du cycle de vie définie par la recommandation (n° 202) de l'OIT sur les socles de protection sociale.^{lxi}

Le groupe de travail multipartite a d'abord adopté en 2016 une "Résolution sur l'extension des socles de protection sociale", qui comprend quatre priorités : l'augmentation du niveau des pensions ; l'augmentation de la prestation mensuelle pour les familles à faible revenu avec enfants ; l'augmentation de la prestation de maternité ; et l'amélioration du système de services sociaux. Un an plus tard, l'ABND a élaboré une estimation du coût de différents scénarios de mise en œuvre ainsi que des recommandations politiques pour étendre la protection sociale et établir des socles de protection sociale.^{lxii} Les scénarios présentaient un processus par étapes qui commençait par la couverture des travailleurs formels, des agriculteurs et des indépendants, se poursuivait par la couverture des travailleurs informels et s'étendait finalement à l'ensemble de la population.^{lxiii}

Le gouvernement du Kirghizistan a également lancé des politiques visant à améliorer l'emploi productif, à réduire le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail et à renforcer le soutien aux citoyens employés sur les marchés du travail interne et externe. Les efforts ont porté sur des programmes de formation, des travaux publics rémunérés et l'octroi de microcrédits pour soutenir les petites entreprises. Il en est résulté une réduction du chômage et une augmentation de

la population active totale. Parallèlement, il a également pris des mesures pour atteindre la population à faible revenu en fournissant des services sociaux de qualité et en augmentant le montant des prestations sociales. Il en a résulté une réduction du montant total des prestations au fil du temps, grâce à un meilleur ciblage, et une diminution de la pauvreté qui s'est traduite par une réduction du nombre de personnes ayant besoin d'une aide sociale.^{lxv}

Si le pays a atteint certains objectifs positifs dans ses efforts pour étendre le socle de protection sociale, renforcer le marché du travail et se développer économiquement, le chemin à parcourir est encore long. D'une part, il sera nécessaire d'améliorer l'équilibre budgétaire, car les dépenses sociales sont élevées par rapport à la région et il faut élargir l'espace budgétaire pour garantir les normes de prestations et la durabilité.^{lxvi} D'autre part, l'économie informelle reste un moteur important de l'économie.^{lxvii} Cela requiert des efforts continus pour améliorer la productivité et développer des politiques actives du marché du travail qui favorisent l'enregistrement des nouveaux emplois créés par l'économie. Néanmoins, les bonnes pratiques des pays à faible revenu suggèrent que la stratégie du Kirghizistan visant à étendre les socles de protection sociale à tous est réalisable à moyen terme si le pays parvient à un consensus politique sur les objectifs et les moyens de les atteindre.^{lxviii}

Afrique du Sud

Le système de protection sociale de l'Afrique du Sud a la couverture la plus élevée d'Afrique, et les droits sociaux et économiques sont institutionnalisés par la ratification de législations et d'accords internationaux. La Constitution stipule que le gouvernement doit prendre des mesures raisonnables, législatives et autres, dans la limite des ressources dont il dispose, pour parvenir à la réalisation progressive du droit à la santé, à la sécurité sociale et à l'assistance sociale.^{lxix} Il reste néanmoins encore du chemin à parcourir avant de parvenir à une couverture universelle en Afrique du Sud. La couverture de ses programmes de protection sociale atteint plus de 17 millions de bénéficiaires, soit environ 48 % de la population, et elle est la plus élevée parmi les personnes âgées, suivies des enfants et des personnes handicapées. Mais les adultes en âge de travailler, notamment les chômeurs, ne bénéficient d'aucune prestation directe.^{lxx}

S'il est vrai que les adultes en âge de travailler ne bénéficient pas d'une couverture directe institutionnalisée, l'Afrique du Sud accorde une subvention appelée "*Social Relief of Distress*" aux personnes âgées de plus de 18 ans qui ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier d'une autre forme d'aide sociale. Ce programme a débuté en 2020 en réponse à l'impact socio-économique de la pandémie de Covid-19. Bien qu'il ait été conçu comme une mesure palliative temporaire, le dispositif a été renouvelé chaque année depuis sa création.

L'engagement du pays en faveur de la protection sociale est clair depuis la constitution postapartheid de 1996 qui reconnaît explicitement les droits à la protection sociale. Depuis lors, le pays a participé en tant que signataire d'importantes directives internationales.^{lxxi} Parmi celles-ci, la Déclaration tripartite

de Yaoundé, adoptée avec la participation de l'OIT lors du Deuxième colloque africain sur le travail décent. La Déclaration reconnaît que la protection sociale est une nécessité politique, économique et sociale et une condition nécessaire à une croissance inclusive durable. Elle indique que les systèmes de protection sociale durables nécessitent une base de ressources fiable et normalisée et appelle au renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs pour participer à la conception, à la gouvernance et à la mise en œuvre d'un système de protection sociale complet et durable.^{lxxii}

L'Afrique du Sud a réussi à mettre progressivement en place un système de sécurité sociale complet grâce à une combinaison de régimes contributifs et financés par l'impôt, couvrant la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale. Les taux de couverture statutaire et effective du pays sont supérieurs à ceux de la région et, dans certaines de ses composantes, ils répondent aux normes minimales internationales.^{lxxiii} Le système repose sur trois piliers : les régimes non contributifs, l'assurance sociale obligatoire et l'assurance volontaire. Le premier pilier est le socle du système de protection sociale. Il comprend une assistance sociale ciblée et des programmes publics d'emploi.^{lxxiv} Les aides sociales sont le principal instrument de réduction de la pauvreté et des inégalités et ont un objectif lié à l'âge (aides à l'enfance et à la vieillesse) et un objectif lié à la maladie (handicap et dépendance aux soins). Le deuxième pilier comprend l'assurance chômage et les fonds de compensation pour les blessures et les accidents. L'Afrique du Sud ne dispose pas (encore) d'un régime de fonds de retraite national ou public. Enfin, le troisième pilier autorise des régimes volontaires pour les pensions et les soins de santé.^{lxxv}

Le système présente toutefois d'importantes lacunes en matière de protection sociale et manque encore de coordination entre les régimes privés et publics. Les dispositions du système présentent diverses insuffisances. D'une part, l'absence de couverture de retraite obligatoire entraîne l'émergence de régimes de retraite privés et professionnels qui sont les bienvenus mais ne répondent que partiellement aux besoins de couverture de la vieillesse. D'autre part, alors que l'accès aux soins de santé est presque universel, sa faible couverture favorise le recours à l'assurance maladie privée, qui contribue à combler certaines lacunes mais peut aussi creuser les inégalités.^{lxxvi}

Conclusions

L'OIE, en tant que participant actif aux débats mondiaux, souhaite contribuer à la conception d'objectifs et de stratégies pour l'amélioration des systèmes de protection sociale. Le SPS fonctionne comme un idéal que les pays peuvent utiliser comme référence, cependant, la feuille de route pour atteindre un tel objectif dépend de la situation économique et sociale de chaque pays. Ce qui est commun, cependant, c'est que l'extension de la protection sociale ne peut être réalisée que progressivement et en garantissant la viabilité. Sans tenir compte des limites et des opportunités, les pays risquent d'avoir un impact négatif sur les marchés du travail, l'emploi, la formalisation et le développement économique.

Le présent document a mis en évidence deux défis principaux. D'une part, il a décrit les raisons pour lesquelles les dépenses actuelles sont insuffisantes pour garantir le SPS dans le monde entier. En particulier dans les pays à faible revenu, le déficit de financement constitue un obstacle qui ne peut être surmonté que progressivement et durablement, faute de quoi il pourrait faire stagner la croissance et l'inclusion. D'autre part, le document explique pourquoi les défis anciens et émergents tels que l'évolution démographique, l'informalité et les nouvelles réalités de l'emploi (c'est-à-dire la numérisation et les nouvelles formes de travail) exigent l'adaptation des politiques de protection sociale aux besoins et aux ressources actuels.

Le document a également soutenu l'idée qu'investir dans les personnes est un investissement dans la productivité, et donc une voie de développement. Le renforcement des filets de sécurité sociale pour réduire les inégalités de revenus par le biais de dépenses d'aide sociale et de politiques actives du marché du travail a eu un impact positif sur la croissance et la répartition des revenus. Mais le déficit budgétaire peut entraver cette croissance, de sorte que les SPS doivent être équilibrés par rapport à l'espace budgétaire. Les pays peuvent améliorer non seulement l'efficacité de la fiscalité mais aussi celle des dépenses. Ils doivent étudier différentes options de financement, à la fois contributives et non contributives, obligatoires et volontaires, comme une combinaison appropriée de politiques pouvant favoriser la durabilité. En outre, les pays doivent améliorer les mécanismes de ciblage et de transfert qui peuvent produire de meilleurs résultats plus efficaces. Avec la croissance et la formalisation au premier plan, les pays peuvent viser la réalisation progressive du droit à la santé, à la sécurité sociale et à l'assistance sociale.

L'extension graduelle du SPS basée sur la progressivité des dépenses ainsi que de la fiscalité caractérise les études de cas réussies. Le document a étudié les cas de l'Indonésie, du Costa Rica, du Kirghizistan, de l'Afrique du Sud et de la Belgique pour présenter une variété d'enseignements tirés de l'extension de la couverture et de la réduction des écarts grâce à des processus cohérents. Une constante dans ces cas est l'effort de dialogue et de consensus entre le gouvernement, les représentants des entreprises, les syndicats de travailleurs, les organisations internationales et les spécialistes. Ce processus était essentiel pour parvenir à une plus grande cohérence des politiques, créer des synergies et exercer un impact maximal. Les expériences réussies montrent que le dialogue doit être institutionnalisé et construit autour de la transparence et de la responsabilité pour générer des résultats positifs. Ce n'est que lorsque les priorités et les objectifs sont coordonnés que les pays peuvent définir des plans pour réaliser des améliorations sociales.

Les régimes de protection sociale doivent être construits sur la base des enseignements tirés par les pays qui ont déjà réussi à développer des systèmes de sécurité sociale ou par ceux qui sont confrontés à des défis et qui ont appris de leurs erreurs. La démographie est l'un de ces défis. Le taux démographique de dépendance des personnes âgées fera plus que doubler d'ici 2075.

Il n'existe pas de solution unique applicable à tous. Chaque pays développera son propre modèle de protection sociale. Les pays émergents et en développement ne se dirigeront pas inévitablement vers le modèle actuel, fondé sur l'emploi à temps plein et à durée indéterminée. L'évolution des régimes de protection sociale dans ces pays se fera dans des circonstances différentes. Mais voici quelques éléments importants à prendre en considération dans la conception de systèmes de protection sociale à l'épreuve du temps :

- **Des transitions efficaces :** La protection sociale est avant tout un moyen de fournir des filets de sécurité et une stabilité sociale. Mais elle doit également viser à faciliter des transitions efficaces d'un emploi à un autre, car il s'agit aussi de promouvoir des économies compétitives et un environnement commercial approprié pour favoriser la réussite des entreprises, promouvoir le développement des compétences et encourager la productivité.
- **La durabilité :** La forte pression sur la viabilité financière des systèmes de protection sociale dans de nombreux pays exige des réformes urgentes qui répondent aux besoins spécifiques et soient cohérentes avec le contexte socio-économique. Les gouvernements manquent souvent d'ouverture quant aux différentes options de financement. Ils devraient explorer toutes les options sans préjugés, y compris les régimes privés, et adopter une combinaison appropriée de politiques. Ils doivent également faire preuve de prudence dans l'utilisation des subventions. Si l'augmentation de l'aide et des transferts s'est avérée efficace pour certains pays et secteurs vulnérables, elle n'est pas fiscalement viable à long terme. Les pays ne devraient pas se contenter d'examiner l'urgence, mais aussi la manière de construire un avenir durable. L'expérience de l'Amérique latine montre la pertinence de s'attaquer à la non-viabilité des systèmes de retraite par la diversification de leur financement via des régimes de capitalisation individuels, qui ont l'avantage de bénéficier du retour sur investissement, ainsi que des principes de gouvernance prévoyant la transparence, la concurrence loyale, l'indépendance et la responsabilité de la direction et des administrateurs des fonds.
- **L'informalité :** Nous devons examiner plus avant les causes profondes et élaborer des moyens innovants pour lutter contre l'informalité, ce qui sera essentiel pour l'extension de la couverture contributive. Le développement des systèmes nationaux de protection sociale doit aller de pair avec des politiques visant à s'attaquer au nombre important de travailleurs du

secteur informel, qui ne sont pas couverts ou ne cotisent pas. Tant que plus de 60 % de la main-d'œuvre mondiale se trouve dans l'économie informelle, nous ne pourrons jamais réaliser de progrès décisifs. Dans le même temps, il est essentiel d'améliorer les conditions-cadres pour les entreprises afin de garantir que la croissance économique et l'emploi soient créés dans le secteur formel.

- **L'espace budgétaire :** Nous devons être attentifs au manque de ressources intérieures et d'espace budgétaire au niveau national. Les déficits de financement de la protection sociale restent un problème, en particulier dans les pays à faible revenu. Il y a actuellement une concurrence pour les fonds, en plus de la lassitude des donateurs internationaux. Les gouvernements doivent évaluer l'efficacité du système de revenus et des mécanismes de dépenses afin de promouvoir l'inclusion et la croissance. Il existe des options pour accroître l'espace budgétaire, mais il sera plus facile de les mettre en œuvre en favorisant les transitions de l'économie informelle vers l'économie formelle.

- **Le renforcement des capacités :** Il est nécessaire de développer le renforcement des capacités au niveau national. Dans les pays plus fragiles, la volonté politique et le financement ne suffisent pas pour établir ou développer des structures de protection sociale. En abordant le savoir-faire et les aspects techniques, on pourra mettre en place des systèmes durables en tenant compte des préoccupations pratiques des travailleurs et des employeurs. Les partenaires sociaux peuvent veiller à ce que l'allocation des ressources réponde aux besoins réels et, par conséquent, obtenir une plus grande cohérence et un meilleur impact des politiques. Une plus grande solidarité internationale est également importante, mais elle doit aller de pair avec l'assistance technique pour combler les lacunes de la mise en œuvre.

Références

- ⁱ Ortiz, I., Chowdhury, A., Durán-Valverde, F., Muzaffar, T., & Urban, S. (2019). *Fiscal space for social protection: A handbook for assessing financing options*. Organisation internationale du Travail ; *World Social Protection Report 2020–22: Social protection at the crossroads – in pursuit of a better future*. Organisation internationale du Travail – Genève: OIT, 2021; Ortiz, I. (2018). *The case for universal social protection*. *Finance & Development*, 55(004).
- ⁱⁱ Ortiz, I., et al. (2019) Op.cit.
- ⁱⁱⁱ Rapport mondial sur la protection sociale 2020–22. Op.cit.
- ^{iv} Ortiz, I. (2018). Op.cit.
- ^v Ortiz, I., et al. (2019) Op.cit.
- ^{vi} Rapport mondial sur la protection sociale 2020–22. Op.cit.
- ^{vii} Durán-Valverde et al. (2020) Op. Cit.
- ^{viii} Durán-Valverde et al. (2020) Op. Cit.
- ^{ix} Durán-Valverde et al. (2020) Op. Cit.
- ^x Durán-Valverde, F., Pacheco-Jiménez, J., Muzaffar, T., Elizondo-Barboza, H. 2020. *Financing gaps in social protection: Global estimates and strategies for developing countries in light of the COVID-19 crisis and beyond*, Document de travail de l'OIT (Genève, OIT).
- ^{xi} Durán-Valverde, F et al. 2020. Op.cit.
- ^{xii} Gentilini, U., M. Almenfi, I. Orton, and P. Dale. 2021. *Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures*. Washington, DC : Banque mondiale. <<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/33635>>.
- ^{xiii} Hammad, M, et al. Op.cit.
- ^{xiv} Rapport mondial sur la protection sociale 2020–22, Op.cit.; Hammad, M, F. Bacil, F. V. Soares. 2021. *Next Practices — Innovations in the COVID-19 social protection responses and beyond*. *Research Rapport n° 60*. New York and Brasília: Programme des Nations Unies pour le développement et Centre de politique internationale pour la croissance inclusive.
- ^{xv} Gentilini, U., M. Almenfi, I. Orton, and P. Dale. 2021. *Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures*. Washington, DC : Banque mondiale. <<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/33635>>.
- ^{xvi} Rapport mondial sur la protection sociale 2020–22. Op.cit.
- ^{xvii} Ortiz, I.; Cummins, M.; Karunanethy, K. 2017. “*Fiscal Space for Social Protection and the SDGs: Options to Expand Social Investments in 187 Countries*”, *Extension of Social Security (ESS) Document n° 48* (Genève et New York, Organisation internationale du Travail, UNICEF et ONU Femmes).
- ^{xviii} Oviedo, A. M., Thomas, M. R., & Karakurum-zdemir, K. (2009). *Economic informality: Causes, costs, and policies a literature survey*. Banque mondiale, Washington DC.
- ^{xix} Banque mondiale. 2012. *Jamaica: Poverty and Social Impacts of Fiscal Reforms*. Washington, DC.
- ^{xx} Ortiz, I. (2018). Op.cit.
- ^{xxi} Rapport mondial sur la protection sociale 2020–22. Op.cit.
- ^{xxii} Nielsen, W. I., Marusic, A., Ghossein, T., & Solf, S. (2020). *Re-thinking the Approach to Informal Businesses*. Banque mondiale, Washington DC.
- ^{xxiii} Gaarder, E. and van Doorn, J. (2021) Op.Cit.
- ^{xxiv} WB *The Long Shadow of Informality_ Challenges and Policies.pdf*
- ^{xxv} Ohnsorge, F., and Shu Yu, eds. (2021) Op.cit.
- ^{xxvi} *World population prospects 2022*, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population. “*Population Dependency Ratios - Both sexes*” is used, the variable used is “*Annual potential support ratio [25-64/65+]*”. *Medium Variant*” is used for the estimations. Information disponible ici (en anglais).
- ^{xxvii} *The implicit debt corresponds to the present value of the long-term cost of the pension obligations promised in the future by the pay-as-you-go system*.
- ^{xxviii} Ibidem.
- ^{xxix} OECD (2019), *OECD Reviews of Pension Systems: Peru*, *OECD Reviews of Pension Systems*, Éditions de l'OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/e80b4071-en>.

- ^{xxx} FIAP based on OECD data; the United States Social Security Agency; and Szczepański, M- y J. Turner (Ed.) (2014). *Social Security and Pension Reform International Perspectives*. Kalamazoo, MI: W.E. Upjohn Institute for Employment Research.
- ^{xxxi} Del Bono, A. (2019). *Trabajadores de plataformas digitales: Condiciones laborales en plataformas de reparto a domicilio en Argentina*. *Cuestiones de Sociología*(21).
- ^{xxxii} Serrano Olivares, R. (2017). *Nuevas formas de organización empresarial: economía colaborativa –o mejor, economía digital a demanda–, trabajo 3.0 y laboralidad*. Miguel Rodríguez-Piñero Royo y Macarena Hernández Bejarano (Dir.). *Economía colaborativa y trabajo en plataforma: realidades y desafíos* (pp. 19-49). Bomarzo; De Stefano, V. (2016). *The rise of the “just-in-time workforce”: on-demand work, crowdwork, and labor protection in the “gig-economy”*. *Comparative Labor Law and Policy Journal*, 471-504; Goldin, A. (2020). *Los trabajadores de plataforma y su regulación en Argentina*. Santiago: CEPAL.
- ^{xxxiii} Mera, M., Petrone, L, Echandi, J. (2022) *Nuevos desafíos en el sector gastronómico: la crisis de la pandemia y la expansión de las plataformas de reparto*. Document de travail. CIPPEC – BID.
- ^{xxxiv} Ibidem.
- ^{xxxv} Pasture, P.(1993). *The April 1944 ‘Social Pact’ in Belgium and its Significance for the Post-War Welfare State*. *Journal of Contemporary History*; London Vol. 28, Iss. 4, (Oct 1, 1993): 695. <https://www.proquest.com/docview/1297374344>
- ^{xxxvi} Melin, Pauline. (2020). *Migrants’ Access to Social Protection in Belgium*. In *Migration and Social Protection in Europe and Beyond (Volume 1), Comparing Access to Welfare Entitlements* (pp.49-63).
- ^{xxxvii} Van Lerberge, R. (2021). *75 Years After the Social Pact: A Brief History of the Socio-Technical Evolution of Social Security in Belgium*. *Journal of Applied Business & Economics*, 23(3).
- ^{xxxviii} Ibidem.
- ^{xxxix} Gouvernement belge, consulté le 20 juillet 2022, https://www.belgium.be/en/family/social_security_in_belgium
- ^{xl} Commission européenne (2013), *Vos droits en matière de sécurité sociale en Belgique, Emploi, affaires sociales et inclusion*. Consulté le 20 juillet 2022 <file:///D:/Downloads/missoc-sgg-BE-2022-fr.pdf>
- ^{xli} Commission européenne, consulté le 20 juillet 2022 https://ec.europa.eu/employment_social/soc-prot/missoc99/english/orga/b.htm
- ^{xlii} *European Trade Union Institute. Industrial relations in Belgium: background summary*, consulté le 19 juillet 2022, <https://www.etui.org/covid-social-impact/belgium/industrial-relations-in-belgium-background-summary>
- ^{xliii} Organisation internationale du Travail (OIT) (2019); *Integrating Social Health Protection Systems Lessons learned: Costa Rica, Indonesia, Lao PDR, Rwanda, and Vietnam*, in *Social Protection in Action: Building Social Protection Floors*. OIT Département protection sociale <https://www.social-protection.org/gimi/gess/RessourcePDF.action?id=55996>
- ^{xliv} Gouvernement du Costa Rica (2020), *Estrategia Puente al Desarrollo: Articulación Institucional para el Bienestar y Cumplimiento de los Derechos Humanos*. Costa Rica, 2020. https://www.imas.go.cr/sites/default/files/docs/Estrategia%20Puente%20al%20Desarrollo_2020.pdf
- ^{xliv} ILO (2019), Op.cit. <https://www.social-protection.org/gimi/gess/RessourcePDF.action?id=55996>
- ^{xlv} ILO (2019), Op.cit. <https://www.social-protection.org/gimi/gess/RessourcePDF.action?id=55996>
- ^{xlvii} Behrendt, C., & Nguyen, Q. A. (2018). *Innovative approaches for ensuring universal social protection for the future of work*. Documents de recherche sur l’avenir du travail, 1. OIT https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/publication/wcms_629864.pdf
- ^{xlviii} Ministère du travail et de la sécurité sociale, Costa Rica. Consulté le 20 mai 2022 <http://mtss.hermes-soft.com/elministerio/consejostripartitosydialogosocial/consejo%20superior%20trabajo/consejo-superior-de-trabajo.html>
- ^{xlix} Weller, J. (2011). *Mercado Laboral y diálogo social en Costa Rica*. Colección de Proyectos CEPAL. https://www.oitinterfor.org/sites/default/files/file_publicacion/Mercado_Laboral_y_dialogo_social_en_Costa_Rica.pdf
- ⁱ Cheng Lo, R. (2018), *Costa Rica: el diálogo social en la construcción de una estrategia nacional para la transición de la economía informal a la economía formal*, RSCD/CSI - ILO https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/sd_informality_costa_rica_es.pdf
- ⁱⁱ *Labor Institute Indonesia (LII) (2016); Examples of Social Dialogue in Indonesia (2004-15) and Its Contribution to Development*. TUDCN-RSCD & CSO Partnership https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/indonesia_social_dialogue_for_development_en.pdf
- ⁱⁱⁱ Organisation internationale du Travail (OIT) (2016); *Indonesia: Implementation of The National Social Security*

System Law; Series: Social Security Extension Initiatives In South East Asia. Bureau sous-régional de l'OIT pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---soc_sec/documents/publication/wcms_secsec_6595.pdf

^{liii} LII (2016) Op.cit.

^{liv} SILABAN, R. (2015); *The reform of social security in Indonesia*; Confédération syndicale internationale (CSI), consulté le 20 mai 2022. <https://www.ituc-csi.org/the-reform-of-social-security-in>

^{lv} OCDE (2019), *Social Protection System Review of Indonesia, OECD Development Pathways*, Éditions de l'OCDE, Paris. <https://doi.org/10.1787/788e9d71-en>

^{lvi} DTDA (2021), Op.cit.

^{lvii} DTDA (2021), Op.cit.

^{lviii} Danish Trade Union Development Agency (DTDA) (2021), *Indonesia Labour Market Profile 2020, DTDA's Analytical Unit. Denmark*. https://www.ulandssekretariatet.dk/wp-content/uploads/2020/04/lmp_indonesia_2020_final_version-1.pdf

^{lix} Labor Institute Indonesia (LII) (2016) Op.cit.

^{lx} Organisation internationale du Travail (OIT), KYRGYZSTAN, Situation and Priorities, Consulté le 24 mai 2022, <https://www.social-protection.org/gimi/gess/ShowCountryProfile.action?iso=KG>

^{lxi} <https://www.social-protection.org/gimi/gess/ShowProject.action?id=2790>

^{lxii} Organisation internationale du Travail (OIT), KYRGYZSTAN, Results Achieved, Consulté le 24 mai 2022, https://www.social-protection.org/gimi/gess/ResultAchieved.action;jsessionid=bi8_lca3Kr5w5HvqYI3Dk77G_Epa83VD4-ulvSiZx_ondhb6x5hu!-1692580434?id=71

^{lxiii} Organisation internationale du Travail (OIT), Assessment Based National Dialogue (ABND) In The Kyrgyz Republic, Consulté le 24 mai 2022, <https://www.social-protection.org/gimi/gess/ShowProject.action?id=2790>

^{lxiv} Ouchi, M; Sici, A. (OIT); Nesterenko, V. and Van Panhuys, C. (2017), *Social Protection Assessment-Based National Dialogue. Towards a Nationally Defined Social Protection Floor in the Kyrgyz Republic*; Équipe d'appui technique de l'OIT pour le travail décent et bureau de pays pour l'Europe orientale et l'Asie centrale. – Moscou : OIT, 2017 <https://www.social-protection.org/gimi/gess/RessourcePDF.action?id=55003>

^{lxv} Dugarova, E. (2016). *A new social protection model in the CIS countries: From social assistance to labour activation. In International Symposium "Social Protection Systems-Tying the Knots"*. Bonn (p. 5-6). https://www.researchgate.net/profile/Esuna-Dugarova/publication/307957025_A_new_social_protection_model_in_the_CIS_countries_from_social_assistance_to_labour_activation/links/57d31e7008ae6399a38da00b/A-new-social-protection-model-in-the-CIS-countries-from-social-assistance-to-labour-activation.pdf

^{lxvi} Ouchi, M; et.al. (2017) Op.cit.

^{lxvii} Dugarova, E. (2016) Op.cit.

^{lxviii} Ouchi, M; et.al. (2017) Op.cit.

^{lxix} van den Heever, Alex. (2012). *SOCIAL PROTECTION FLOOR FOR SOUTH AFRICA CONCEPT NOTE*. Réalisé pour le Bureau international du Travail. **10.13140/RG.2.2.28276.50565**.

^{lxx} Seekings, J. (2018). *Rights-based social protection in Africa: A review of approaches, challenges and possibilities*. Lusaka: Friedrich Ebert Stiftung.

^{lxxi} *The 2008 Social Policy Framework for Africa*; Déclaration tripartite de Yaoundé sur la mise en œuvre du socle de protection sociale, 2010 ; Plan de protection sociale pour l'économie informelle et les travailleurs ruraux adopté l'année suivante, 2011 ; l'Agenda 2063 adopté en 2015; la Déclaration d'Addis Ababa sur la protection sociale pour un développement inclusif, 2015; et the 2016 *Protocol on the Rights of Citizens to Social Protection*. Kaltenborn, M. and Mpedi, L.G. (2021). *G20 talks: South Africa must raise Africa's voice for a social protection Global Fund. Global Coalition for Social Protection Floors* <https://www.socialprotectionfloorscoalition.org/2021/04/g20-talks-south-africa-must-raise-africas-voice-for-a-social-protection-global-fund/>

^{lxxii} OIT(2010), Construire un socle de protection sociale avec le Pacte mondial pour l'emploi - Deuxième colloque africain sur le travail décent 2010, Palais des Congrès, Yaoundé – Cameroun. 2010

^{lxxiii} OIT (2014) *Report to the Government. Assessment of the South African legislation in view of a possible ratification of the Social Security (Minimum Standards) Convention, 1952 (No. 102)*. South Africa

^{lxxiv} G20 & ILO,(2011) *Social Protection Floor in South Africa, Summary, Preliminary draft*. 31 août 2011.

^{lxxv} Fall, F., & Steenkamp, A. (2020). *Building an inclusive social protection system in South Africa*. ECO/WKP(2020)28

^{lxxvi} Ibidem.



A powerful
and balanced
voice for business

Avenue Louis-Casaï 71 – CH-1216 Genève
T +41 22 929 00 00 F +41 22 929 00 01
ioe@ioe-emp.com • ioe-emp.org

© IOE 2023